

Flash actu

Mars 2026



INSTANCES PARITAIRES

Jeudi 23 avril 2026 : Réunion du Comité social territorial, des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire.

SANTE

Mardi 7 avril 2026 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.

Mardi 21 avril 2026 : Réunion du Conseil médical en formation plénière et restreinte.

DIVERS

Jeudi 16 avril 2026 : Webinaire sur l'outil d'aide à la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences à destination des collectivités de plus de 50 agents.

SOMMAIRE

Vie du Centre de Gestion	3
Travaux du bâtiment du Centre de Gestion _____	3
Actualités juridiques	3
NACOOPE : focus _____	3
Reclassement d'un agent pour inaptitude physique : suppression de l'obligation de déclaration de vacance d'emploi _____	3
Egalité homme-femme : parution de l'édition 2024 du rapport annuel _____	4
Intérim Territorial – Emploi	4
Intérim Territorial _____	4
Emploi _____	4
Analyse et prospective RH	4
Module GPEEC - Webinaire d'information à destination des collectivités de plus de 50 agents _____	4
Baromètre de l'emploi régional _____	5
Statut	5
Retraites _____	5
Concours et examens	6
Calendrier _____	6
Avis de concours _____	6
Listes d'aptitude _____	6

Vie du Centre de Gestion

Travaux du bâtiment du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion engage un chantier de rénovation de son bâtiment de mi-février à fin juin 2026.

➤ Confort et performance énergétique

Les objectifs :

- Améliorer les conditions de travail des agents, notamment en repensant les espaces pour offrir plus de luminosité naturelle à certains bureaux aujourd'hui aveugles.
- Renforcer le confort thermique, été comme hiver, grâce à des solutions d'isolation performantes.
- Réduire la consommation énergétique du bâtiment, dans une logique durable et responsable.

Le chantier comprendra notamment :

- Des travaux d'isolation intérieure et extérieure du bâtiment.
- Une peinture réfléchissante de la toiture, pour mieux limiter les surchauffes estivales.
- La restructuration de la moitié du rez-de-chaussée.

➤ Modification temporaire de l'accès des piétons

Ces travaux de réaménagement du bâtiment modifient temporairement l'accès des piétons. L'entrée principale étant provisoirement fermée, l'accès se fera par une entrée alternative située à l'arrière du bâtiment, [comme indiqué sur le plan à retrouver ici](#).

Information importante

Les personnes à mobilité réduite sont invitées à se présenter à l'accueil de la Maison de la Charente-Maritime. Un agent du Centre de Gestion viendra les accompagner via un cheminement adapté.

Actualités juridiques

NACOOPE : focus

Afin d'accompagner les collectivités, la coopération régionale de Nouvelle-Aquitaine a réalisé deux focus portant sur :

- [Les conséquences RH des élections municipales](#),
- [Les collaborateurs de cabinet](#).

Reclassement d'un agent pour inaptitude physique : suppression de l'obligation de déclaration de vacance d'emploi (DVE)

Pour rappel, l'article D.311-1 du code général de la fonction publique (CGFP) pose le principe d'une obligation de déclaration de vacance d'emploi pour toute création ou vacance d'emploi permanent.

L'article D.311-4 du CGFP liste les cas pour lesquels, par dérogation au principe, une déclaration de vacance d'emploi n'a pas à être réalisée.

[Le décret n° 2026-118 du 20 février 2026](#) portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et leurs groupements introduit un nouveau cas de figure dans la liste (ajout des points 8° et 9°).

Ainsi, à compter du 22 février 2026, les employeurs publics ne sont plus tenus de procéder à la déclaration de vacance d'emploi lorsque l'emploi est pourvu par la voie du reclassement d'un agent fonctionnaire ou contractuel déclaré inapte à l'exercice de ses fonctions.

Egalité homme-femme : parution de l'édition 2024 du rapport annuel

[Le rapport annuel](#) sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – édition 2024 est paru.

Il a été conçu par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, en association étroite avec la Direction générale des collectivités locales, la Direction générale de l'offre de soin, la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'Etat ainsi que les employeurs publics.

Ce rapport détaille les mesures et les réalisations accomplies en faveur de l'égalité professionnelle au cours de l'année 2023 et ces avancées et souligne l'engagement constant des employeurs publics pour faire vivre, dans la durée, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Intérim Territorial – Emploi

Intérim Territorial

- **Transmission des informations de paie**

La date limite de transmission des informations pour la paie du mois d'avril 2026 est fixée au **mercredi 8 avril 2026**.

Les informations sont à transmettre au service : remplacement@cdg17.fr

Emploi

- **Formation de secrétaire général de mairie : recensement des communes volontaires pour l'accueil d'un stagiaire**

La prochaine session de formation de secrétaire général de mairie se déroulera du 7 septembre au 11 décembre 2026.

Pour les communes de moins de 2000 habitants souhaitant accueillir un futur stagiaire, un questionnaire, [disponible ici](#), doit être complété avant **le 30 avril 2026**.

Pour toute question complémentaire, Stéphanie LORINET se tient à votre disposition à l'adresse de messagerie suivante : emploi@cdg17.fr

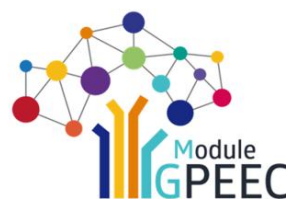
Analyse et prospective RH

Module GPEEC - Webinaire d'information à destination des collectivités de plus de 50 agents

Le Centre de Gestion propose un outil d'aide à la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, appelé « Module GPEEC ».

Un webinaire d'information, à destination des collectivités de plus de 50 agents, est organisé **le jeudi 16 avril 2026** afin de présenter l'intérêt de l'outil, son fonctionnement, ainsi que les trois analyses possibles :

- **Analyse de mobilité individuelle**, pour accompagner les agents dans leur demande de mobilité interne ou externe ;
- **Recherche de profils internes** pour trouver les profils compatibles ;
- **Projections sur les départs à la retraite et analyse de l'usure professionnelle**, pour anticiper les départs et ajuster la politique de formation et de recrutement.



Par ailleurs, le module ayant bénéficié d'une montée de version en septembre 2025, il offre désormais une plus grande autonomie dans la personnalisation des référentiels (métier, compétences, savoirs), permettant de s'adapter aux spécificités de chaque structure.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).

Pour plus d'informations, contactez le service Analyse et prospective RH au 05.46.27.47.12 ou à l'adresse gpeec@cdg17.fr

Baromètre de l'emploi régional

L'observatoire régional de l'emploi publie un baromètre qui s'appuie sur les données de l'emploi territorial en Nouvelle-Aquitaine pour le second semestre 2025.



Le baromètre rassemble des données relatives aux offres d'emploi, aux profils recherchés, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi inscrits sur le site Emploi territorial au cours du second semestre 2025.

Vous pouvez consulter le baromètre en cliquant [ici](#).

Statut

Retraites

- **Stagiaires invalides – transmission des demandes de remboursement de pension ou de rente sur la plateforme PEP's**

Les agents stagiaires invalides sont les fonctionnaires stagiaires CNRACL, qui en raison d'une maladie ou d'un accident, ne peuvent pas être titularisés. Dans cette situation, la collectivité employeur assume le versement de la pension ou de la rente. A la demande de l'employeur, la CNRACL procède, après instruction du dossier, aux remboursements, dans le respect de la réglementation.

Accessible à partir de la thématique « Droits à pension », le service « Stagiaires invalides » constitue l'unique canal de transmission des demandes à la CNRACL.

Les demandes reçues par un autre biais ne sont plus instruites.

Vous devez déposer une demande par stagiaire invalide (au titre d'un seul ou de maximum 5 exercices annuels).

La demande doit être finalisée en une seule fois.

Si vous n'avez pas accès au service « Stagiaires invalides », rapprochez-vous de votre administrateur PEP's afin qu'il vous attribue le droit d'accès au service. Pour obtenir ses coordonnées, cliquez sur votre badge utilisateur (votre nom en haut à droite du tableau de bord PEP's) puis sur « Mon Etablissement » et sélectionnez « Mes intervenants » dans le menu de gauche.

Pour aller plus loin : [CNRACL](#)

➤ **Suspension de la réforme des retraites : consignes sur l'instruction des dossiers**

Dans l'attente de l'intégration dans les outils mis à disposition par la CNRACL des mesures prévues par la loi de financement de la Sécurité sociale 2026, la caisse demande aux collectivités utilisant le service PEP's « Demande de retraite CNRACL et RAFP », d'indiquer dans la rubrique « Ajouter un point d'attention pour le régime » si l'agent est concerné par ces nouvelles dispositions, pour tous les dossiers portant sur un départ à compter du 1^{er} septembre 2026.

Par ailleurs, les demandes de départ au titre de la carrière longue concernant les agents nés en 1964 et 1965, et souhaitant bénéficier de leur pension avant le 1^{er} septembre 2026, doivent être transmises à la CNRACL dans les meilleurs délais. Elles feront l'objet d'un traitement prioritaire au cours du mois d'avril.

Pour aller plus loin : [CNRACL](#)

➤ **Les fonctionnaires CNRACL et la catégorie active : mise en ligne d'une fiche pratique**

Les emplois de catégorie active sont des emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles justifiant un départ anticipé à la retraite.

Le Centre de Gestion met à disposition des employeurs [une fiche technique](#) destinée à les accompagner dans la détermination du classement de leurs agents en catégorie active, ainsi que dans l'identification des conditions requises pour bénéficier d'un départ anticipé à la retraite au titre de cette catégorie.

Concours et examens

Calendrier

La version 6 du calendrier des concours et examens 2026 est disponible [en cliquant ici](#).

Avis de concours

➤ **Examen professionnel d'avancement de grade d'agent social principal de 2^{ème} classe, session 2026**

Le Centre de Gestion 40 organise en 2026 pour les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine, un examen professionnel d'avancement de grade d'agent social principal de 2^{ème} classe.

Période de retrait des dossiers : 24 mars au 29 avril 2026

Date limite de dépôt des dossiers : 7 mai 2026

Date de la 1^{ère} épreuve : 22 octobre 2026

Document(s) à télécharger : [arrêté](#) et [avis d'ouverture](#)

Listes d'aptitude

Sont disponibles les listes d'aptitude d'accès par voie de concours aux grades :

- [d'ingénieur territorial](#) établie par le Centre de Gestion 24, à effet au 1^{er} janvier 2026.
- de [rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe](#), établie par le Centre de Gestion 24, à effet au 1^{er} mars 2026.